

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Potassium Chromate 25g

· Code du produit: 163-03562

#### · Numéro d'enregistrement

Numéros d'enregistrement des composants individuels : voir section 3.2, si applicable.

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

#### · Utilisations déconseillées

Uniquement à usage professionnel.

Ne pas utiliser pour un usage privé (domestique).

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · Producteur/fournisseur:

FUJIFILM Wako Chemicals Europe GmbH

Fuggerstr. 12

41468 Neuss

Deutschland

Tel: +49 (0) 2131-311-0

Fax: +49 (0) 2131-311 100

· Service chargé des renseignements: msds\_eu@fujifilm.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence +49 (0) 2131-311-0 (8h-16h)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08



GHS09

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 25g

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
chromate de potassium
- **Mentions de danger**
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H340 Peut induire des anomalies génétiques.
  - H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
  - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
  - P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
  - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
  - P264 Se laver soigneusement après manipulation.
  - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
  - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
  - P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**  
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7789-00-6 EINECS: 232-140-5	chromate de potassium Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350i;  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	80-100%
-------------------------------------	--	---------

- **SVHC**

7789-00-6	chromate de potassium
-----------	-----------------------

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 25g**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

**· Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**· Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Provoque une sévère irritation des yeux.**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Néant.**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**· Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 25g**

(suite de la page 3)

**• 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

**• Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

**• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****• Stockage:****• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**• Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.**• Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**• Classe de stockage: 6.1 A****• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****• 8.1 Paramètres de contrôle****• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**• Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**• 8.2 Contrôles de l'exposition****• Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****• Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Il est interdit de conserver des aliments dans le local de travail.

**• Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 25g

(suite de la page 4)

**· Protection des mains:**



Gants de protection

**· Matériaux des gants**

Utiliser des gants résistant aux produits chimiques. En cas d'immersion fréquente, répétée ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc butyle (épaisseur ≥ 0,36mm, délai de rupture > 480mn), caoutchouc nitrile (épaisseur ≥ 0,38mm, délai de rupture > 480mn) ou en néoprène (épaisseur ≥ 0,65mm, délai de rupture > 240mn).

**· Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

EN166

**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**· Indications générales**

<b>· État physique</b>	Solide
<b>· Couleur:</b>	Jaune
<b>· Odeur:</b>	Caractéristique
<b>· Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>· Point de fusion/point de congélation:</b>	968,3 °C
<b>· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.
<b>· Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>· Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non déterminé.
<b>· Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>· Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>· Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>· Température d'inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>· Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>· pH</b>	Non applicable.
<b>· Viscosité:</b>	Non applicable.
<b>· Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
<b>· Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>· Solubilité</b>	Entièrement miscible
<b>· l'eau:</b>	Non applicable.
<b>· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non applicable.
<b>· Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>· Densité et/ou densité relative</b>	Non déterminée.
<b>· Densité:</b>	2,732
<b>· Densité relative</b>	

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 25g**

(suite de la page 5)

· <b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Caractéristiques des particules</b>	Voir point 3.
<b>· 9.2 Autres informations</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Poudre cristalline
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
<b>· Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosifs</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Consulter "Mesures de lutte contre l'incendie"  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 25g**

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7789-00-6 chromate de potassium
---------------------------------

Oral   LD50   180 mg/kg (souris)
----------------------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Peut induire des anomalies génétiques.

- **Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer par inhalation.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

7789-00-6 chromate de potassium
---------------------------------

EC50/48h   0,18 mg/l (crustacea)
----------------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 25g

(suite de la page 7)

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

#### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
 Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

- Catalogue européen des déchets

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP11	Mutagène
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR, IMDG, IATA UN3288

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR 3288 SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.  
 (chromate de potassium), DANGEREUX POUR  
 L'ENVIRONNEMENT

- IMDG TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (potassium chromate), MARINE POLLUTANT

- IATA TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (potassium chromate)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, IMDG



- Classe

6.1 Matières toxiques.

(suite page 9)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 25g

(suite de la page 8)

<b>· Étiquette</b>	6.1
<b>· IATA</b>	
	
<b>· Class</b>	6.1 Matières toxiques.
<b>· Label</b>	6.1
<b>· 14.4 Groupe d'emballage</b>	
<b>· ADR, IMDG, IATA</b>	II
<b>· 14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chromate de potassium
<b>· Marine Pollutant:</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
<b>· Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
<b>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Matières toxiques.
<b>· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</b>	60
<b>· No EMS:</b>	F-A,S-A
<b>· Stowage Category</b>	A
<b>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>· Indications complémentaires de transport:</b>	
<b>· ADR</b>	
<b>· Quantités limitées (LQ)</b>	500 g
<b>· Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E4 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
<b>· Catégorie de transport</b>	2
<b>· Code de restriction en tunnels</b>	D/E
<b>· IMDG</b>	
<b>· Limited quantities (LQ)</b>	500 g
<b>· Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E4 Maximum net quantity per inner packaging: 1 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
<b>· "Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 3288 SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (CHROMATE DE POTASSIUM), 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 25g**

(suite de la page 9)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

7789-00-6	chromate de potassium	Sunset date: 2017-09-21
-----------	-----------------------	-------------------------

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 28, 29, 47, 72

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

- Tous les composants sont compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

- Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

- Aucun des composants n'est compris.

- RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

- Indications sur les restrictions de travail:

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

7789-00-6	chromate de potassium
-----------	-----------------------

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 11)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 25g**

(suite de la page 10)

**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Potassium Chromate 100g

· Code du produit: 165-03561

#### · Numéro d'enregistrement

Numéros d'enregistrement des composants individuels : voir section 3.2, si applicable.

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

#### · Utilisations déconseillées

Uniquement à usage professionnel.

Ne pas utiliser pour un usage privé (domestique).

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · Producteur/fournisseur:

FUJIFILM Wako Chemicals Europe GmbH

Fuggerstr. 12

41468 Neuss

Deutschland

Tel: +49 (0) 2131-311-0

Fax: +49 (0) 2131-311 100

· Service chargé des renseignements: msds\_eu@fujifilm.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence +49 (0) 2131-311-0 (8h-16h)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08



GHS09

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 100g

(suite de la page 1)

**Mention d'avertissement Danger**

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chromate de potassium

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3 Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.• **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges**

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

CAS: 7789-00-6 EINECS: 232-140-5	chromate de potassium  <span style="color: red;">◆</span> Mutagen. 1B, H340; Carc. 1B, H350i; <span style="color: red;">◆</span> Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; <span style="color: red;">!◆</span> Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335  Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	80-100%
-------------------------------------	---	---------

**SVHC**

7789-00-6 chromate de potassium

**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 100g**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

**· Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**· Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Provoque une sévère irritation des yeux.**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Néant.**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**· Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 100g**

(suite de la page 3)

**• 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

**• Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

**• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****• Stockage:****• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**• Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.**• Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**• Classe de stockage:** 6.1 A**• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****• 8.1 Paramètres de contrôle****• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**• Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**• 8.2 Contrôles de l'exposition****• Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****• Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Il est interdit de conserver des aliments dans le local de travail.

**• Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 100g

(suite de la page 4)

**· Protection des mains:**



Gants de protection

**· Matériaux des gants**

Utiliser des gants résistant aux produits chimiques. En cas d'immersion fréquente, répétée ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc butyle (épaisseur ≥ 0,36mm, délai de rupture > 480mn), caoutchouc nitrile (épaisseur ≥ 0,38mm, délai de rupture > 480mn) ou en néoprène (épaisseur ≥ 0,65mm, délai de rupture > 240mn).

**· Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

EN166

**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**· Indications générales**

<b>· État physique</b>	Solide
<b>· Couleur:</b>	Jaune
<b>· Odeur:</b>	Caractéristique
<b>· Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>· Point de fusion/point de congélation:</b>	968,3 °C
<b>· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.
<b>· Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>· Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non déterminé.
<b>· Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>· Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>· Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>· Température d'inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>· Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>· pH</b>	Non applicable.
<b>· Viscosité:</b>	Non applicable.
<b>· Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
<b>· Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>· Solubilité</b>	Entièrement miscible
<b>· l'eau:</b>	Non applicable.
<b>· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non applicable.
<b>· Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>· Densité et/ou densité relative</b>	Non déterminée.
<b>· Densité:</b>	2,732
<b>· Densité relative</b>	

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 100g

(suite de la page 5)

· <b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Caractéristiques des particules</b>	Voir point 3.
<b>· 9.2 Autres informations</b>	
· <b>Aspect:</b>	Poudre cristalline
· <b>Forme:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Non applicable.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
<b>· Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosifs</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Consulter "Mesures de lutte contre l'incendie"  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 100g**

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7789-00-6 chromate de potassium
---------------------------------

Oral   LD50   180 mg/kg (souris)
----------------------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Peut induire des anomalies génétiques.

- **Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer par inhalation.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

7789-00-6 chromate de potassium
---------------------------------

EC50/48h   0,18 mg/l (crustacea)
----------------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 100g

(suite de la page 7)

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

#### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
 Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

- Catalogue européen des déchets

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP11	Mutagène
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN3288

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 3288 SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.  
 (chromate de potassium), DANGEREUX POUR  
 L'ENVIRONNEMENT

· IMDG TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (potassium  
 chromate), MARINE POLLUTANT

· IATA TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (potassium  
 chromate)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG



- Classe

6.1 Matières toxiques.

(suite page 9)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 100g

(suite de la page 8)

<b>· Étiquette</b>	6.1
<b>· IATA</b>	
	
<b>· Class</b>	6.1 Matières toxiques.
<b>· Label</b>	6.1
<b>· 14.4 Groupe d'emballage</b>	
<b>· ADR, IMDG, IATA</b>	II
<b>· 14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chromate de potassium
<b>· Marine Pollutant:</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
<b>· Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
<b>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Matières toxiques.
<b>· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</b>	60
<b>· No EMS:</b>	F-A,S-A
<b>· Stowage Category</b>	A
<b>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>· Indications complémentaires de transport:</b>	
<b>· ADR</b>	
<b>· Quantités limitées (LQ)</b>	500 g
<b>· Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E4 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
<b>· Catégorie de transport</b>	2
<b>· Code de restriction en tunnels</b>	D/E
<b>· IMDG</b>	
<b>· Limited quantities (LQ)</b>	500 g
<b>· Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E4 Maximum net quantity per inner packaging: 1 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
<b>· "Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 3288 SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (CHROMATE DE POTASSIUM), 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 100g**

(suite de la page 9)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

#### · LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

7789-00-6	chromate de potassium	Sunset date: 2017-09-21
-----------	-----------------------	-------------------------

#### · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 28, 29, 47, 72

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Tous les composants sont compris.

#### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

##### · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

##### · RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

#### · Indications sur les restrictions de travail:

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

#### · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

##### · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

7789-00-6	chromate de potassium
-----------	-----------------------

#### · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 11)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 100g**

(suite de la page 10)

**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Potassium Chromate 500g**

· Code du produit: 167-03565

#### · Numéro d'enregistrement

Numéros d'enregistrement des composants individuels : voir section 3.2, si applicable.

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

#### · Utilisations déconseillées

Uniquement à usage professionnel.

Ne pas utiliser pour un usage privé (domestique).

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · Producteur/fournisseur:

FUJIFILM Wako Chemicals Europe GmbH

Fuggerstr. 12

41468 Neuss

Deutschland

Tel: +49 (0) 2131-311-0

Fax: +49 (0) 2131-311 100

· Service chargé des renseignements: msds\_eu@fujifilm.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence +49 (0) 2131-311-0 (8h-16h)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08



GHS09

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 500g

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
chromate de potassium
- **Mentions de danger**
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H340 Peut induire des anomalies génétiques.
  - H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
  - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
  - P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
  - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
  - P264 Se laver soigneusement après manipulation.
  - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
  - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
  - P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**  
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7789-00-6 EINECS: 232-140-5	chromate de potassium <span style="color: red;">◆</span> Mutagen. 1B, H340; Carc. 1B, H350i; <span style="color: red;">◆</span> Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; <span style="color: red;">! Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %</span>	80-100%
-------------------------------------	--	---------

- **SVHC**

7789-00-6	chromate de potassium
-----------	-----------------------

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 500g**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

**· Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**· Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Provoque une sévère irritation des yeux.**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Néant.**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**· Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 500g**

(suite de la page 3)

**• 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

**• Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

**• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****• Stockage:****• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**• Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.**• Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**• Classe de stockage:** 6.1 A**• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****• 8.1 Paramètres de contrôle****• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**• Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**• 8.2 Contrôles de l'exposition****• Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****• Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Il est interdit de conserver des aliments dans le local de travail.

**• Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 500g

(suite de la page 4)

**· Protection des mains:**



Gants de protection

**· Matériaux des gants**

Utiliser des gants résistant aux produits chimiques. En cas d'immersion fréquente, répétée ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc butyle (épaisseur ≥ 0,36mm, délai de rupture > 480mn), caoutchouc nitrile (épaisseur ≥ 0,38mm, délai de rupture > 480mn) ou en néoprène (épaisseur ≥ 0,65mm, délai de rupture > 240mn).

**· Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

EN166

**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**· Indications générales**

<b>· État physique</b>	Solide
<b>· Couleur:</b>	Jaune
<b>· Odeur:</b>	Caractéristique
<b>· Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>· Point de fusion/point de congélation:</b>	968,3 °C
<b>· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.
<b>· Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>· Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non déterminé.
<b>· Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>· Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>· Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>· Température d'inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>· Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>· pH</b>	Non applicable.
<b>· Viscosité:</b>	Non applicable.
<b>· Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
<b>· Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>· Solubilité</b>	Entièrement miscible
<b>· l'eau:</b>	Non applicable.
<b>· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non applicable.
<b>· Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>· Densité et/ou densité relative</b>	Non déterminée.
<b>· Densité:</b>	2,732
<b>· Densité relative</b>	

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 500g**

(suite de la page 5)

· <b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Caractéristiques des particules</b>	Voir point 3.
<b>· 9.2 Autres informations</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Poudre cristalline
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
<b>· Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosifs</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Consulter "Mesures de lutte contre l'incendie"  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 500g**

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7789-00-6 chromate de potassium
---------------------------------

Oral   LD50   180 mg/kg (souris)
----------------------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Peut induire des anomalies génétiques.

- **Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer par inhalation.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

7789-00-6 chromate de potassium
---------------------------------

EC50/48h   0,18 mg/l (crustacea)
----------------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 500g**

(suite de la page 7)

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

- Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP11	Mutagène
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**

- Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

- Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR, IMDG, IATA UN3288

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR 3288 SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.  
(chromate de potassium), DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT

- IMDG TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (potassium  
chromate), MARINE POLLUTANT

- IATA TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (potassium  
chromate)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, IMDG



- **Classe**

6.1 Matières toxiques.

(suite page 9)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit:** Potassium Chromate 500g

(suite de la page 8)

**· Étiquette**

6.1

**· IATA**



**· Class**

6.1 Matières toxiques.

**· Label**

6.1

**· 14.4 Groupe d'emballage**

**· ADR, IMDG, IATA**

II

**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chromate de potassium

**· Marine Pollutant:**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières toxiques.

**· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

60

**· No EMS:**

F-A,S-A

**· Stowage Category**

A

**· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**· Indications complémentaires de transport:**

**· ADR**

500 g

**· Quantités limitées (LQ)**

Code: E4

**· Quantités exceptées (EQ)**

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g

500 g

**· Catégorie de transport**

2

**· Code de restriction en tunnels**

D/E

**· IMDG**

500 g

**· Limited quantities (LQ)**

Code: E4

**· Excepted quantities (EQ)**

Maximum net quantity per inner packaging: 1 g  
Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

**· "Règlement type" de l'ONU:**

UN 3288 SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE,  
N.S.A. (CHROMATE DE POTASSIUM), 6.1, II,  
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 500g**

(suite de la page 9)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

#### • LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

7789-00-6	chromate de potassium	Sunset date: 2017-09-21
-----------	-----------------------	-------------------------

#### • RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 28, 29, 47, 72

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Tous les composants sont compris.

#### • RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### • Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

##### • Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

##### • RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

#### • Indications sur les restrictions de travail:

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

#### • Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

##### • Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

7789-00-6	chromate de potassium
-----------	-----------------------

#### • 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### • Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 11)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.03.2021

**Nom du produit: Potassium Chromate 500g**

(suite de la page 10)

**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR